

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 18 mars 2023
Date d'affichage
Date de séance 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-quatre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
En exercice	35	Simplicio LISSANT	X			Pour
Présents	25	Catherine dite Cathy PUCHON	X			Pour
Procurations	06	Nicolas BERTHOLON	X			Pour
Votants	31	Tania MANEA – LYAU	X			Pour
Pour	31	Marc TATARATA	X			Pour
Contre	0	Marie-Rose TEURU	X			Pour
Abstention	0	Georges DOOM	X			Pour
OBJET : Approuvant le projet relatif à la « Maitrise d'œuvre de la phase 1 des travaux d'aménagement du site VAIAVA UTA » et son plan de financement.		Ismaël HAPAITAHAA		X	Hinano TEISSIER	Pour
		Hinano TEISSIER	X			Pour
ACTE RENDU EXECUTOIRE Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte A été déposé à la Subdivision Administrative le..... 3.1. MARS 2023 et a été publié, affiché ou notifié le..... 03. AVR. 2023 Le Maire, LISSANT Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		Jean-Pierre CHING	X			Pour
		Rauhere BOURBE PATER		X	Aldo TIRAO	Pour
		Adolphe dit Aldo TIRAO	X			Pour
		André TEAHU	X			Pour
		Franck LEVAUDI	X			Pour
		Monette HARUA	X			Pour
		Ramona PIRITUA MATA	X			Pour
		Eugénie FORTEZ	X			Pour
		Gassman PEU		X	Teva BERNARDINO	Pour
		Chantal TEIKIAVAITOUA	X			Pour
		Yann LEU	X			Pour
		Christian VERNAUDON		X	Marc TATARATA	Pour
		Terava PATII	X			Pour
		Karyn VII	X			Pour
		Imelda TEATIU		X	Terava PATII	Pour
		Mata GANAHOA	X			Pour
		Muriel DAUPHIN		X	Karyn VII	Pour
		Teva BERNADINO	X			Pour
		Irwin FAATAU	X			Pour
		Tuterai TUMAHAI	X			Pour
		Marguerite JURD	X			Pour
		Willma TEHIHIRA-CIBARD	X			Pour
		Tatiana DUBOIS		X		
		Laila TINORUA		X		
		Antoine RUA		X		
		Dylma ARO		X		

Formant la majorité des membres en exercice.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél: (689) 40.86.56.56 — Fax: (689) 40.45.06.06 — Courriel: mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

- **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** le Code général des collectivités territoriales dans sa version applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** la délibération n° 36/2022 du 25 mars 2022 approuvant la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le projet d'aménagement de VAIAVA UTA ;
- **VU** l'avis favorable du comité de programmation du syndicat mixte en charge du contrat de ville (SMCDV) du 03 mars 2023 approuvant sa participation financière au présent projet ;
- **VU** l'avis favorable de la commission aménagement et développement urbain réunie en date du 10 mars 2023 ;
- Après avoir délibéré, le conseil municipal ;
- En sa séance du 24 mars 2023 ;

ADOPTE

Article 1 – Sont approuvés le projet « Maîtrise d'œuvre de la phase 1 des travaux d'aménagement du site VAIAVA UTA » et son plan de financement établi comme suit :

AMENAGEMENT DE VAIAVA UTA – MAITRISE D'ŒUVRE PHASE 1		
BAILLEURS DE FONDS	MONTANT EN F CFP TTC	%
Contrat de Ville	8 618 400	50 %
Commune	8 618 400	50 %
TOTAL	17 236 800	100 %

Article 2 – Le Maire est autorisé à signer les conventions de financement, y compris en cas de modification du plan de financement en raison du montant de la subvention finalement accordée par le syndicat mixte, et à signer d'une manière générale tout document nécessaire à la parfaite exécution de cette opération.

Article 3 – Les dépenses et recettes afférentes à ces travaux sont imputables au budget communal, au chapitre opération n° 2022003 « Aménagement VAIAVA UTA ».

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

HÔTEL DE VILLE

Article 5 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 24 mars 2023,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

Le secrétaire de séance,



Jean-Pierre CHING



Le Maire,


Simplicio LISSANT

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française
Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 18 mars 2023
Date d'affichage
Date de séance 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-quatre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
En exercice	35	Simplicio LISSANT	X			Pour
Présents	25	Catherine dite Cathy PUCHON	X			Pour
Procurations	06	Nicolas BERTHOLON	X			Pour
Votants	31	Tania MANEA – LYAU	X			Pour
Pour	31	Marc TATARATA	X			Pour
Contre	0	Marie-Rose TEURU	X			Pour
Abstention	0	Georges DOOM	X			Pour
OBIET : Approuvant le projet relatif à la « Maîtrise d'œuvre de la phase 1 des travaux d'aménagement du site VAIAVA UTA » et son plan de financement.		Ismaël HAPAITAHAA		X	Hinano TEISSIER	Pour
		Hinano TEISSIER	X			Pour
		Jean-Pierre CHING	X			Pour
		Rauhere BOURBE PATER		X	Aldo TIRAO	Pour
		Adolphe dit Aldo TIRAO	X			Pour
		André TEAHU	X			Pour
		Franck LEVAUDI	X			Pour
		Monette HARUA	X			Pour
ACTE RENDU EXECUTOIRE Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte A été déposé à la Subdivision Administrative le..... et a été publié, affiché ou notifié le Le Maire, S. LISSANT Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		Ramona PIRITUA MATA	X			Pour
		Eugénie FORTEZ	X			Pour
		Gassman PEU		X	Teva BERNARDINO	Pour
		Chantal TEIKIAVAITOUA	X			Pour
		Yann LEU	X			Pour
		Christian VERNAUDON		X	Marc TATARATA	Pour
		Terava PATII	X			Pour
		Karyn VII	X			Pour
		Imelda TEATIU		X	Terava PATII	Pour
		Mata GANAHOA	X			Pour
		Muriel DAUPHIN		X	Karyn VII	Pour
		Teva BERNADINO	X			Pour
		Irwin FAATAU	X			Pour
		Tuterai TUMAHAI	X			Pour
		Marguerite JURD	X			Pour
		Willma TEHIHIRA-CIBARD	X			Pour
		Tatiana DUBOIS		X		
		Laila TINORUA		X		
		Antoine RUA		X		
		Dylma ARO		X		

Formant la majorité des membres en exercice.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

- **VU** la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** le Code général des collectivités territoriales dans sa version applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** la délibération n° 36/2022 du 25 mars 2022 approuvant la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le projet d'aménagement de VAIAVA UTA ;
- **VU** l'avis favorable du comité de programmation du syndicat mixte en charge du contrat de ville (SMCDV) du 03 mars 2023 approuvant sa participation financière au présent projet ;
- **VU** l'avis favorable de la commission aménagement et développement urbain réunie en date du 10 mars 2023 ;
- Après avoir délibéré, le conseil municipal ;
- En sa séance du 24 mars 2023 ;

ADOPTE

Article 1 – Sont approuvés le projet « Maîtrise d'œuvre de la phase 1 des travaux d'aménagement du site VAIAVA UTA » et son plan de financement établi comme suit :

AMENAGEMENT DE VAIAVA UTA – MAITRISE D'ŒUVRE PHASE 1		
BAILLEURS DE FONDS	MONTANT EN F CFP TTC	%
Contrat de Ville	8 618 400	50 %
Commune	8 618 400	50 %
TOTAL	17 236 800	100 %

Article 2 – Le Maire est autorisé à signer les conventions de financement, y compris en cas de modification du plan de financement en raison du montant de la subvention finalement accordée par le syndicat mixte, et à signer d'une manière générale tout document nécessaire à la parfaite exécution de cette opération.

Article 3 – Les dépenses et recettes afférentes à ces travaux sont imputables au budget communal, au chapitre opération n° 2022003 « Aménagement VAIAVA UTA ».

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 mars 2023,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Pierre CHING

HÔTEL DE VILLE

Simplicio LISSANT

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

